

**Délibération N° DEL-2022-076**

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Absentes :** Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

**5. Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse**

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil municipal de la Ville de Guéret a procédé à l'inscription de chemins au Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées de la Creuse.

Il est proposé de le mettre à jour les itinéraires suivants :

1. Circuit VTT n°8 – Les Coussières dont le chemin concerné est le Chemin de Courtille ;
2. Circuit VTT XCO situé sur le site de Pierre la Grosle

Ces chemins, situés sur le territoire de la Commune, sont publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du Code de l'environnement,  
Vu le Code du Tourisme,  
Vu l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 abrogé par l'ordonnance du 18 Septembre 2000 transférant aux départements la compétence en matière d'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,  
Vu le décret n°86-197 du 6 février 1986 relatif au transfert de compétence aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,  
Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,  
Vu la délibération du 19 mai 2008 de l'Assemblée Départementale approuvant le PDIPR de la Creuse,  
Vu la délibération n° CD2015-12/3/10 en date du 15 décembre 2015 prise par l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de la Creuse.

#### **Décide :**

- de modifier la délibération 2021-074 du 28 juin 2021,
- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,
- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année,
- de donner délégation à Madame le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



*Marie-Françoise*  
**FOURNIER**